

Liste de présidents depuis 1990

1990-1994 | Patricio Aylwin Azócar  
 1994-2000 | Eduardo Frei Ruiz-Tagle  
 2000-2006 | Ricardo Lagos Escobar  
 2001-2010 | Michelle Bachelet Jeria  
 2010 | Sebastián Piñera Echenique



## DONNÉES GÉNÉRALES

Le Chili est une démocratie représentative présidentielle, divisée entre trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire, où le pouvoir législatif est représenté par le Congrès National bicaméral, composé d'une Chambre des députés et d'un Sénat.

Le territoire est divisé, depuis 2005, en 15 régions, elles-mêmes divisées en 51 provinces et 342 communes. Actuellement, le fonctionnement des institutions chiliennes repose sur la constitution de 1980, approuvée par un plébiscite pendant la période de la dictature.

Le suffrage universel masculin a été institué en 1874 mettant une fin au vote censitaire établi par la constitution de 1833. Pourtant, ce n'est qu'en 1949 que les femmes ont été autorisées à voter aux élections présidentielles, et finalement en 1970 que les analphabètes ont acquis le droit de vote.



## ÉLECTION

### Présidentielles

- Élection au suffrage universel direct à deux tours, sauf en cas d'obtention d'une majorité absolue dès le premier;
- Mandat de 4 ans, sans possibilité de réélection immédiate. Si non consécutif, la possibilité de cumul est perpétuelle;
- Rémunération : USD 14,800.00.

### Législatives

- **Députés:**
    - ☐ 120 députés, en 60 districts, sont élus au suffrage universel selon le mode de scrutin binominal de liste « bloquée ». Le mandat est de 4 ans sans limite de réélection;
    - ☐ Rémunération : USD 6.094.000;
  - **Sénateurs:**
    - ☐ 38 membres, en 19 circonscriptions, sont élus au suffrage universel selon le mode de scrutin binominal. Le mandat est de 8 ans sans limite de réélection;
    - ☐ Rémunération : USD 6.094.000.
- (plus d'informations sur le système binominal en dernière page)

### Locales

- Les régions sont dirigées par des intendants et les provinces par des gouverneurs, respectivement *intendente* et *gobernador*, désignés par le Président de la République;
- Des « conseils régionaux » sont élus au suffrage universel indirect. Leur élection au suffrage universel direct est à l'étude depuis une dizaine d'années;
- L'administration locale des municipalités est composée d'un maire et de conseils des communes, élus au suffrage direct pour une période renouvelable de 4 ans.



## OFFRE ÉLECTORALE

- **Conditions d'éligibilité:**
  - ❑ **Président de la République:** être né sur le territoire du Chili ou être fils de père ou mère né au pays, avoir atteint 35 ans et posséder les autres réquisits nécessaires pour exercer le droit à voter;
  - ❑ **Député :** avoir plus de 21 ans, avoir terminé l'étude secondaire ou l'équivalent, et posséder les autres réquisits nécessaires pour exercer le droit à voter;
  - ❑ **Sénateur :** avoir plus de 35 ans, avoir terminé l'étude secondaire ou l'équivalent, et posséder les autres réquisits nécessaires pour exercer le droit à voter.
- **Partis politiques:** 13 partis qui, à cause du système politique binominal chilien, sont regroupés en coalitions dont les deux principales sont:

|  |   |  |                                     |
|--|---|--|-------------------------------------|
|  | <b>Concertación de Partidos por la Democracia</b> |  | <b>Alianza por Chile</b>            |
|  | Partido Demócrata Cristiano (PDC)                 |  | Renovación Nacional (RN)            |
|  | Partido por la Democracia (PPD)                   |  | Unión Demócrata Independiente (UDI) |
|  | Partido Socialista (PS)                           |  |                                     |
|  | Partido Radical Social-Demócrata (PRSD)           |  |                                     |



## DEMANDE ÉLECTORALE

- **Corps électoral :** Données de l'élection de 2009 : 8,2 millions (avant la réforme de l'inscription automatique, voir plus loin)
- **Région:** La demande électorale chilienne se concentre dans la région métropolitaine de Santiago, qui correspond à 37,34 % du électorat; la région de Biobío avec 13,03% des voix; et la région de Valparaíso, avec 11,21% du total du suffrage du pays:
  - **Hommes** 47%
  - **Femmes** 53%
- **Age:** L'électoral chilien est connu pour devenir de plus en plus âgé. Le vote des jeunes entre 18 à 24 ans représente 4,5% du total de votes des élections de 2009;
- **Conditions d'accès au vote:**
  - ❑ Être citoyen chilien ou étranger ayant résidé au Chili plus de 5 ans et avoir plus de 18 ans;
  - ❑ Depuis 2012, le vote est facultatif et l'inscription électorale est automatique. La participation a en conséquence fortement diminué;
  - ❑ Au contraire de la plus part des pays latino-américains, le Chili n'admet pas le vote de ses expatriés;
  - ❑ Interdiction en cas de condamnation à mort, mesure restrictive de liberté, peine de prison, maladie mentale, crime entraînant une lourde peine (trois ans et un jour ou plus).



## CAMPAGNES ÉLECTORALES

- Les élections sont organisées par le Servicio Electoral (Service Électoral), organisme indépendant chargé aussi de superviser et de surveiller les événements électoraux ([www.servel.cl](http://www.servel.cl));
- La justice électorale reste en charge du *Tribunal Calificador de Elecciones*, tribunal qui valide les élections ([www.tricel.cl](http://www.tricel.cl));
- **Financement:** Le système de financement des partis politiques est mixte;
  - ❑ Le financement privé a un poids plus important car le financement public se fait indirectement. Les dons privé qui excèdent un montant établi doivent avoir une autorisation légale. En cas d'infraction, les fraudeurs sont punis selon une échelle proportionnelle au montant du dépassement;
  - ❑ Les candidatures ont accès à un programme de télévision spécifique durant la campagne (la *franja*). Le temps y est réparti également entre les candidats à la présidence, et proportionnellement selon le poids électoral des partis pour les élections législatives.

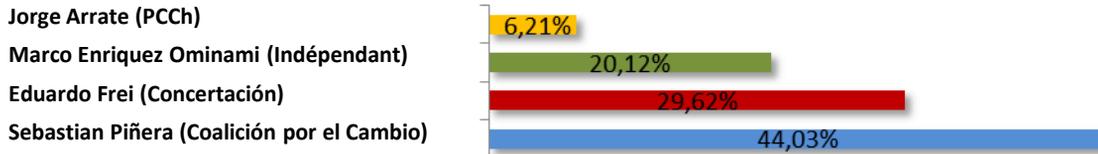


## MÉDIAS ET SONDAGES

- **Presse écrite traditionnelle:**
  - ❑ El Mercurio (conservateur)
  - ❑ La Tercera (libéral)
- **Principaux instituts de sondages :** Adimark et CEP (Centre d'Etudes Publiques).

## LES DERNIÈRES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2009-2010

L'élection présidentielle de 2009 s'est déroulée en deux tours. Le premier tour, le dimanche 13 décembre 2009, a été disputé par un représentant de la coalition de droite (la « Coalición por el Cambio remplaçant temporairement la Alianza por Chile) et trois candidats de gauche : Eduardo Frei, candidat officiel de la coalition « Concertación », un dissident de cette coalition (Enriquez-Ominami) et un communiste (Arrate).



Le deuxième tour a opposé Sebastián Piñera, candidat de la Coalition pour le changement (droite) et homme d'affaires milliardaire, au candidat de la coalition de centre-gauche et ex-président (1994-2000) Eduardo Frei Ruiz Tagle. Sebastián Piñera a gagné les élections avec 52% des suffrages contre 48% pour son adversaire.



**Élections historiques :** ces élections ont été marquées par le retour de la droite politique au pouvoir pour la première fois depuis la dictature du général Augusto Pinochet il y a 20 ans. Les élections se sont déroulées en deux tours. Cependant, la coalition de gauche ne détient qu'un siège de moins que la Coalition pour le changement à la Chambre des députés, et conserve la majorité au Sénat.

**L'homme d'affaires Sebastián Piñera pointait, à l'époque de sa candidature en mars 2009, à la 701ème place du classement mondial des milliardaires établi par Forbes magazine. En 2011, l'actuel président est monté à la 488ème place avec un patrimoine estimé à 2.4 milliards de dollars.**

## DES RÉFORMES ÉLECTORALES ET INSTITUTIONNELLES POLÉMIQUES

**La réforme constitutionnelle de 2005 :** En 2005 la Constitution de 1980 a subi une réforme qui a changé certains points polémiques qui touchaient le système politique chilien. Les plus importantes sont la réduction du mandat présidentiel de 6 à 4 ans et l'élimination des sénateurs désignés à vie. Le système d'élection binominal n'a pas été modifié.

**Le système d'élection binominal :** Les élections parlementaires au Chili suivent un système *sui generis* différant de tout autre système au monde. Ni majoritaire ni proportionnel, le système nommé « binominal » est un système de liste avec la définition de deux candidats par circonscription. Si la liste la plus votée double le pourcentage des voix de la seconde, ses deux candidats sont élus. Sinon, sont élus les deux premiers candidats des deux listes les plus votées. Ce second cas étant le plus fréquent, les deux principales coalitions tendent à être à égalité dans les deux chambres.

Établi par la Constitution de 1980, crée par le dictateur August Pinochet dans un effort de « sur-représenter » la droite, ce système est critiqué pour favoriser la liste qu'arrive en deuxième position, pouvant occasionner d'importantes distorsions entre l'expression du vote et l'attribution des sièges. Le système encourage aussi la formation des coalitions électorales.

**Le vote obligatoire:** Jusqu'en 2012, le vote au Chili était obligatoire pour tous les inscrits sur les listes électorales âgés d'au moins 18 ans, sous peine d'une amende de 132 €. Il faut noter, néanmoins, que l'inscription sur ces listes n'était automatique. Dans le but d'augmenter le corps électoral chilien et d'encourager la participation politique des jeunes, le parlement chilien a adopté en décembre de 2011 deux importantes mesures électorales : l'inscription automatique sur les listes électorales et le vote non obligatoire.